

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Dans le cadre de la Convention Territoire Globale (CTG), les communes d'Aigues-Mortes, du Grau-du-Roi et de Saint-Laurent-d'Aigouze, en partenariat avec l'association Regards d'Aigues-Mortes, organisent un concours photo gratuit, ouvert à tous, qu'ils soient photographes amateurs ou professionnels.

Article 1 : Thème du concours Le thème du concours est : "**Le patrimoine de mon territoire**". Les participants sont invités à soumettre des photographies illustrant le patrimoine, qu'il soit ancien ou contemporain, des communes d'Aigues-Mortes, du Grau-du-Roi, et de Saint-Laurent-d'Aigouze. Une liberté artistique est laissée aux participants dans leur interprétation du thème.

Article 2 : Conditions de participation Le concours est ouvert à toute personne résidant dans l'une des trois communes organisatrices. La participation est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de recours.

Article 3 : Durée et calendrier Le concours est ouvert jusqu'au mardi 7 mai 2025 à 12h00. Les photos doivent avoir été prises entre le 1^{er} janvier et le 7 mai 2025.

Article 4 : Modalités de participation Chaque participant devra soumettre **trois photographies**, chacune illustrant un élément patrimonial d'Aigues-Mortes, du Grau-du-Roi et de Saint-Laurent-d'Aigouze. Les participants acceptent que leurs photographies puissent être utilisées par les organisateurs pour toute communication ou exposition, à titre gracieux.

Les candidatures devront être envoyées selon la commune de résidence :

- **Pour les résidents du Grau-du-Roi** : concours.photos@ville-legrauduroi.fr
- **Pour les résidents d'Aigues-Mortes** : sports.associations@ville-aigues-mortes.fr
- **Pour les résidents de Saint-Laurent-d'Aigouze** : ccas@ville-saint-laurent-daigouze.fr

Le nombre de participants est limité à **25 personnes par commune**.

Article 5 : Format des photos Les fichiers doivent être au format **JPG, 300 dpi**.

Article 6 : Jury et critères de sélection Un jury de sélection examinera les clichés de manière anonyme. Aucun signe distinctif ne doit figurer sur les photos. Seules les personnes chargées de réceptionner les clichés pourront connaître les noms des auteurs.

Les photographies seront jugées sur trois critères d'évaluation, comme suit :

- La pertinence par rapport au thème
- L'originalité
- La qualité technique et l'intérêt artistique

Les organisateurs se réservent le droit d'invalidier, d'annuler, et d'exclure toutes images contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Cette exclusion sera définitive et s'appliquera aux trois clichés soumis par le participant, sans possibilité de recours.

Article 7 : Prix et récompenses Les trois meilleurs participants de chaque commune seront récompensés et classés **premier, deuxième et troisième**. Un **prix spécial du jury** sera décerné au participant ayant soumis les trois photos les plus remarquables.

Les clichés des lauréats seront imprimés et exposés dans divers lieux publics des trois communes. L'annonce des résultats se fera le **samedi 17 mai 2025, à 17h30 au Chalet Malbois, chemin de Trouche à Aigues-Mortes**.

Article 8 : Protection des données personnelles Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, les participants sont informés que leurs données personnelles sont collectées et traitées uniquement pour la gestion du concours. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs informations en contactant les organisateurs.

Article 9 : Acceptation du règlement La participation au concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Aucune contestation ne sera acceptée.

Avec l'aimable concours de



BULLETIN DE PARTICIPATION

AIGUES-MORTES LE GRAU DU ROI SAINT LAURENT D'AIGOUZE

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

.....

TÉL :

COURRIEL :@.....

DATE DE NAISSANCE :

Je soussigné(e)

- Souhaite participer au concours photo organisé dans le cadre de la CTG et proposé par, les villes d'Aigues-Mortes, du Grau du Roi et de Saint-Laurent d'Aigouze, en collaboration avec l'association Regards d'Aigues-Mortes, jusqu'au 7 mai 2025.
- Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepter les conditions;

Fait àle

Signature :

Bulletin à retourner avec vos fichiers JPG 300dpi à

Le nombre d'inscrits sera limité à 25 par commune.

- **Pour les résidents du Grau-du-Roi** : concours.photos@ville-legrauduroi.fr
- **Pour les résidents d'Aigues-Mortes** : sports.associations@ville-aigues-mortes.fr
- **Pour les résidents de Saint-Laurent-d'Aigouze** : ccas@ville-saint-laurent-daigouze.fr

Avec l'aimable concours de

